



Message no 67 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Budgets 2019 – Budget de fonctionnement et budget des investissements – Présentation et approbation

A. INTRODUCTION

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre, pour approbation, au Conseil général le budget de fonctionnement et le budget des investissements de l'exercice 2019.

Les principaux résultats du budget 2019 sont les suivants:

1. Budget de fonctionnement

- ✓ Un bénéfice présumé du compte de fonctionnement de 235 450 francs pour un total de charges de 43 653 130 francs et un total de revenus de 43 888 580 francs;
- ✓ Une augmentation des charges nettes par rapport au budget 2018 de 4,05%, soit de 1 465 070 francs;
- ✓ Une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2018 de 4,20%, soit de 1 526 700 francs;
- ✓ Cette augmentation de revenu est due principalement à des recettes fiscales en augmentation par rapport au budget 2018. On enregistre une augmentation des impôts de 1 105 490 francs (+ 4,46 %) contre 1 790 000 francs (+7.78 %) en 2018;
- ✓ Un total d'impôts représentant 68,4% du total des revenus, sans les imputations internes et les prélèvements aux réserves (68,2% au budget 2018 et 58,8% aux comptes 2017 en tenant compte de la situation exceptionnelle de l'année 2017 avec le gain comptable sur la vente des terrains de Montmoirin qui a augmenté les revenus);
- ✓ La population au 31.12.2017 de 6723 est la base de référence pour le calcul des charges liées (6528 au 31.12.2016);
- ✓ Le montant des amortissements obligatoires et des amortissements pour les investissements terminés en 2018 s'élève 1 602 460 francs contre 1 569 470 francs au budget 2018.
- ✓ Un prélèvement de 1 709 500 francs est prévu aux réserves « véhicules », « infrastructures sportives » et « réseau routier » pour le financement de plusieurs investissements.
- ✓ Le budget de fonctionnement tient compte des modifications décidées par le Conseil communal le 25 octobre 2018 selon la liste annexée. Pour mémoire, le budget de fonctionnement présentait un excédent de charges de 993 734 francs en 1^{ère} lecture contre 400 023 francs en 2018.
- ✓ Si ce résultat équilibré du budget de fonctionnement est réjouissant, il ne doit pas masquer la grande prudence de mise dans la gestion des finances communales.

2. Budget des investissements

- ✓ Le budget prévoit des dépenses d'investissements brutes de 31 855 200 francs, ainsi que des recettes d'investissements brutes de 10 424 940 francs, soit un volume d'investissements nets de 21 430 260 francs;
 - Ce montant comprend 26 917 700 francs de report de dépenses brutes pour les travaux en cours et 9 397 190 francs de report de recettes brutes y compris les recettes liées aux charges de préférences, soit au net 17 520 510 francs;
 - Les dépenses brutes d'intention sont estimées à 2 340 000 francs et les recettes brutes d'intention à 906 000 francs, soit un montant de dépenses nettes d'intention de 1 434 000 francs;
 - Les dépenses pour les nouveaux investissements bruts (Messages no 55 à 66) s'élèvent à 2 597 500 francs et les recettes brutes à 121 750 francs, soit au net 2 475 750 francs;

- ✓ La marge d'autofinancement s'élève de 2 329 860 francs;
- ✓ Un financement des investissements par des emprunts bancaires de 19 100 400 francs;
- ✓ Un degré d'autofinancement des investissements de 10,9% (pour rappel: degré du budget 2018: 12,1%);

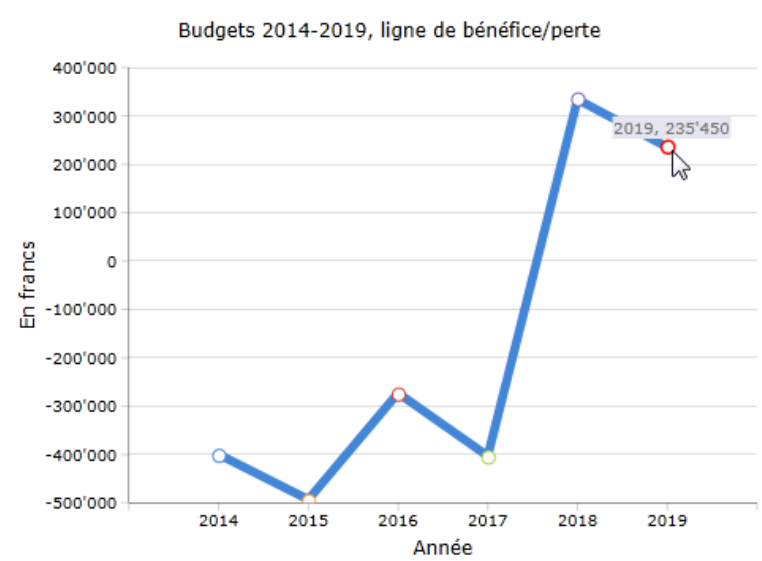
B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil communal présente au Conseil général un budget bénéficiaire de 235 450 francs. Ce résultat provient des éléments principaux suivants:

1. Impôts: les recettes fiscales sont en augmentation par rapport au budget 2018. Ces dernières ont été évaluées selon les prévisions du Service cantonal des contributions et sur la base des statistiques fiscales 2016. Les impôts sur le revenu et la fortune augmentent de 695 000 francs, soit de 4%. Toutefois, nous enregistrons une diminution au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'estimation prévoit une diminution de 240 000 francs, soit de 5,96%.
2. Amortissements obligatoires: selon la liste du contrôle de l'endettement établie par le SCom le 12 septembre 2018, les amortissements obligatoires minimum légaux s'élèvent à 1 485 450 francs. Le budget prévoit les amortissements pour les investissements qui seront terminés à la fin 2018 d'un montant de 117 010 francs (travaux distribution eau, épuration et assainissement Maison des Œuvres).
3. Distribution eau: le budget 2019 prévoit l'augmentation du prix de l'eau de 0,20 franc par m³ consommé. Cette augmentation est conforme au chiffre 2 de l'article 30 du règlement pour la distribution de l'eau qui donne la compétence au Conseil communal d'adapter le prix de l'eau consommée jusqu'à un montant maximum de 1 fr. 20 le m³ (actuellement prix facturé 1 franc le m³), selon l'évolution des frais de fonctionnement. Le budget de fonctionnement 2019 prévoit la création d'un nouveau poste de travail pour le Service des eaux- Afin d'équilibrer le budget, cet ajustement du prix de l'eau est nécessaire.

1. Evolution du résultat

Après quatre années consécutives déficitaires, les budgets 2018 et 2019 sont bénéficiaires. Il faut se rappeler que les budgets 2012 et 2013 prévoyaient aussi des bénéfices.

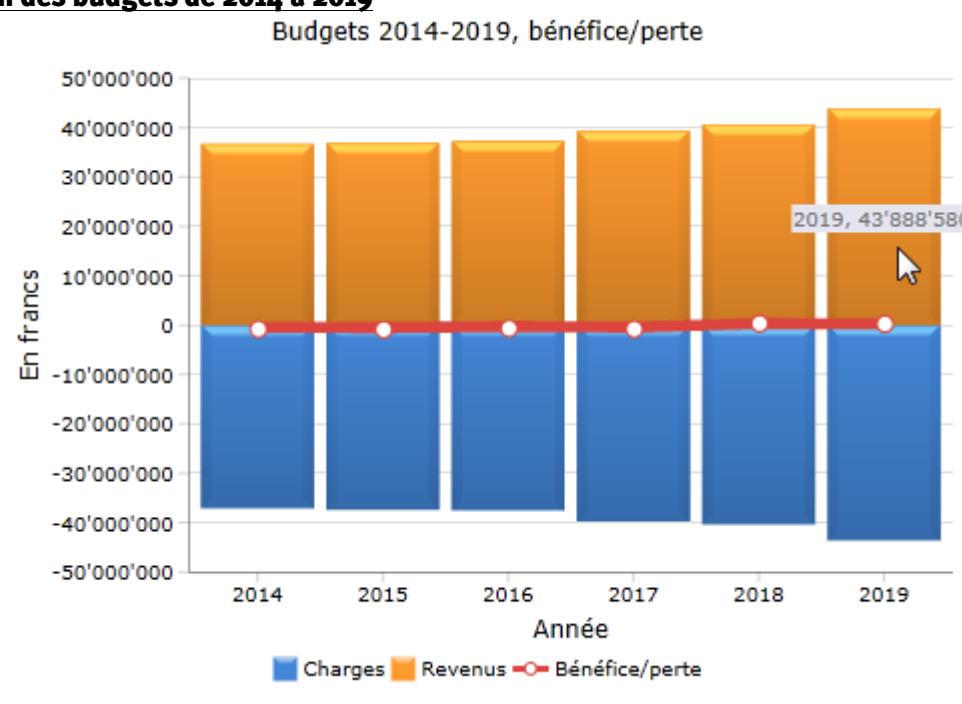


2. Evolution des charges et revenus bruts

Les charges 2019 augmentent de 3 329 650 francs, soit de 8,26% par rapport au budget 2018, alors que les revenus augmentent de 3 231 060 francs, soit de 7,95%. Ces augmentations sont dues principalement aux écritures liées aux prélèvements sur les réserves pour effectuer des amortissements simultanés.

Compte de fonctionnement	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2017
Revenus	43'888'580	40'657'520	3'231'060	7.95	62'349'389.63
Charges	43'653'130	40'323'480	3'329'650	8.26	61'226'545.90
Bénéfice	235'450	334'040	- 98'590		1'122'843.73

3. Evolution des budgets de 2014 à 2019



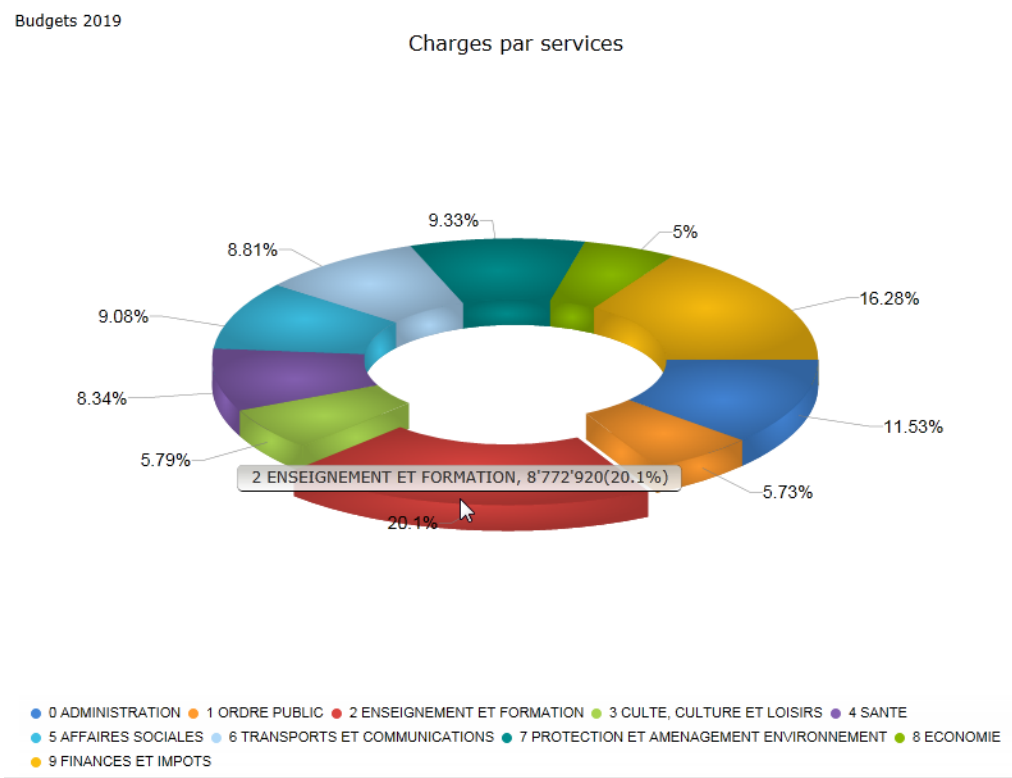
4. Evolution du résultat net par dicastère

Titre	Budget 2019	E.B 15 %	Budget 2018
0 ADMINISTRATION	2'545'320.00	↑ 1.40	2'510'140.00
1 ORDRE PUBLIC	762'630.00	↓ -2.44	781'680.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	8'223'200.00	↑ 3.38	7'954'410.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	1'701'930.00	↑ 4.63	1'626'560.00
4 SANTE	3'640'480.00	↑ 15.75	3'145'190.00
5 AFFAIRES SOCIALES	3'212'900.00	↑ 6.01	3'030'890.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3'218'170.00	↑ 1.08	3'183'890.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	544'510.00	↑ 0.44	542'130.00
8 ECONOMIE	681'320.00	↓ -3.20	703'870.00
9 FINANCES ET IMPOTS	-24'765'910.00	↑ 4.00	-23'812'800.00

On constate des augmentations pratiquement dans tous les dicastères sauf pour les dicastères de l'ordre public et de l'économie. Le dicastère de la santé enregistre la plus forte augmentation avec un montant de 495 290 francs (+15,75%). Cette augmentation est due principalement à l'augmentation de la participation aux homes médicalisés (+ 358 200 francs).

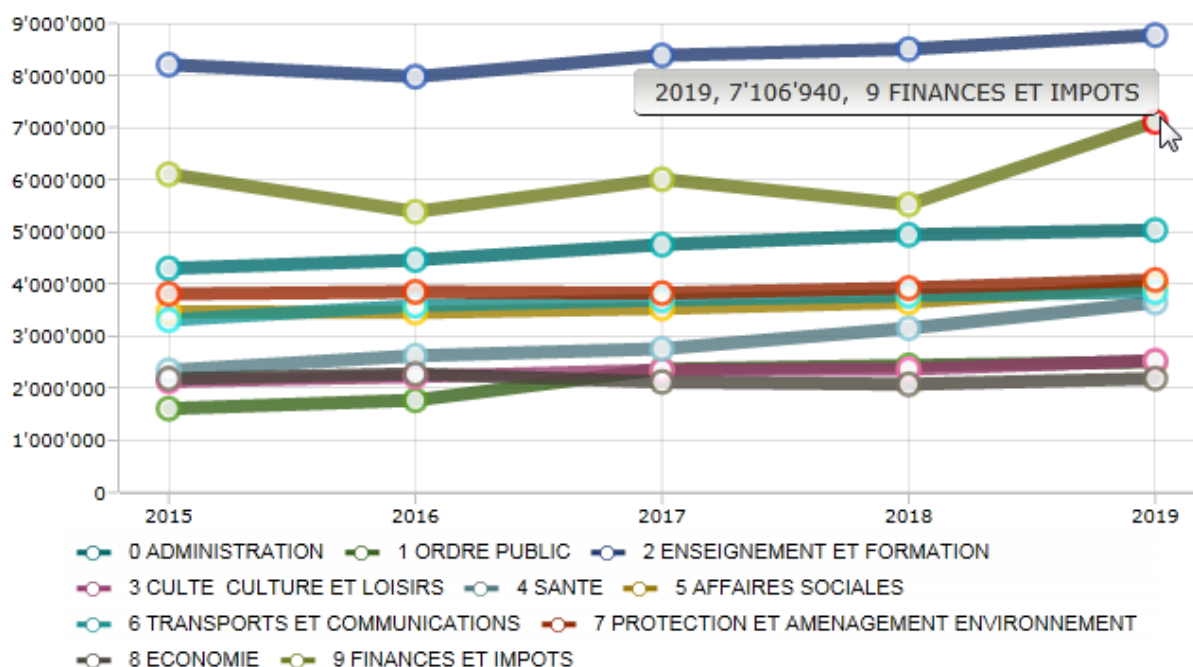
5. Répartition des charges par dicastère

A l'instar des budgets précédents, les charges les plus importantes sont enregistrées par les dicastères de l'enseignement, chapitre 2, avec 20,1% (21,09% au budget 2018), des finances et impôts, chapitre 9, avec 16,28% (13,70% au budget 2018) et de l'administration, chapitre 0, avec 11,53% (12,25% au budget 2018).



6. Evolution des charges de 2015 à 2019

Classe, Budgets, Charges 2015-2019

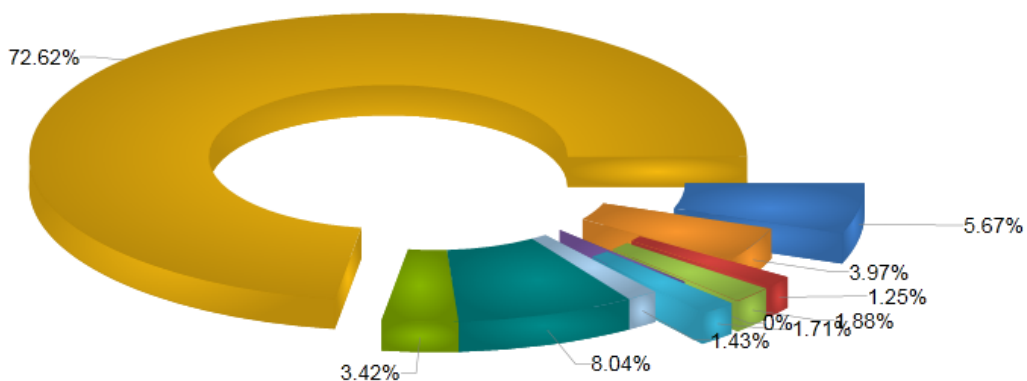


7. Répartition des revenus par dicastère

Les revenus du dicastère des finances et impôts, chapitre 9, présentent les ressources les plus importantes avec 72,62% (72,15% au budget 2018) du total des revenus. S'agissant des revenus liés au dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement, chapitre 7, ils représentent le 8,04% (8,31% au budget 2018).

Budgets 2019

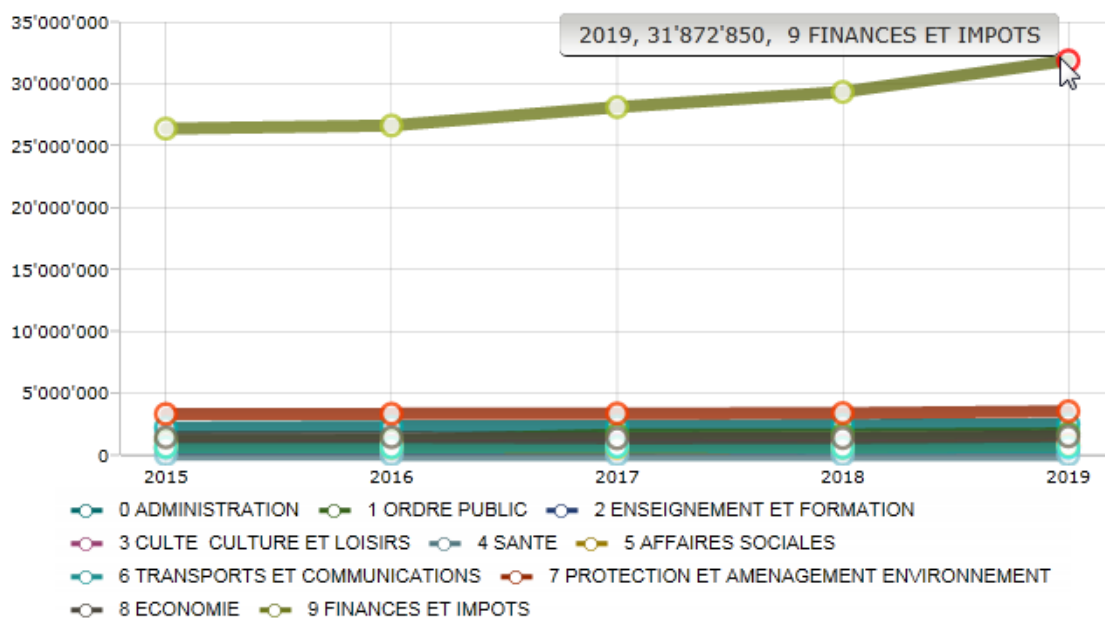
Revenus par services



- 0 ADMINISTRATION ● 1 ORDRE PUBLIC ● 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION ● 3 CULTURE, CULTURE ET LOISIRS ● 4 SANTE
- 5 AFFAIRES SOCIALES ● 6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ● 7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT ● 8 ECONOMIE
- 9 FINANCES ET IMPOTS

8. Evolution des revenus de 2015 à 2019

Classe, Budgets, Revenus 2015-2019



9. Evolution des charges par nature

Titre	Budget 2019	E.B 15 %	Budget 2018
3 Charges	43'653'130.00	↑ 8.26	40'323'480.00
30 Charges de personnel	8'630'660.00	↑ 2.63	8'409'560.00
31 Biens, services et marchandises	8'072'500.00	↑ 5.70	7'637'540.00
32 Intérêts passifs	804'000.00	↓ -16.47	962'500.00
33 Amortissements	3'803'910.00	↑ 69.66	2'242'020.00
35 Part. à des collectivités publiques	14'034'460.00	↑ 5.07	13'357'730.00
36 Subventions accordées	3'996'260.00	↑ 12.32	3'557'870.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
38 Attribution aux financements spéciaux	9'930.00	↑ 2.27	9'710.00
39 Imputations internes	4'301'410.00	↑ 3.73	4'146'550.00

Le chapitre des amortissements (33) enregistre la plus forte augmentation avec 69,66%. Vient ensuite le chapitre des subventions accordées (36) qui enregistre une augmentation de 12,32%. Les charges du personnel (30) augmentent de 2,63% (3,09% en 2018), les biens, services et marchandises (31) augmentent de 5,70% (5,04% en 2018) et les participations aux collectivités (35) augmentent de 5,07% (5,78% en 2018). Par contre, le poste des intérêts (32) diminue de 16,47%.

10. Evolution des revenus par nature

4 Produits	-43'888'580.00	↑ 7.95	-40'657'520.00
40 Impôts	-25'896'890.00	↑ 4.46	-24'791'400.00
42 Revenu des biens	-1'535'080.00	↓ -9.76	-1'701'170.00
43 Contributions, émoluments, taxes,	-7'833'650.00	↑ 4.26	-7'513'390.00
44 Recettes sans affectation	-504'930.00	↑ 2.23	-493'910.00
45 Dédommagements de collectivités	-309'070.00	↑ 81.69	-170'110.00
46 Subventions acquises	-1'798'050.00	↑ 6.96	-1'680'990.00
47 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
48 Prélèvement sur financements spéciaux	-1'709'500.00	↑ 968.44	-160'000.00
49 Imputations internes	-4'301'410.00	↑ 3.73	-4'146'550.00

La plus forte augmentation des revenus se situe dans la nature 48 qui enregistre les prélèvements sur les réserves pour effectuer des amortissements. S'agissant des revenus d'impôts (40), ils augmentent de 4,46% (7,78% en 2018). Le chapitre des contributions, émoluments et taxes (43) augmente de 4,26%. Les dédommagements des collectivités (45) enregistrent une forte augmentation de 81,69%. Par contre, nous enregistrons une diminution pour le poste du revenu des biens (42) de -9,76%. Les recettes sans affectation (44) enregistrent une augmentation de 2,33%.

11. Evolution des charges nettes

Evolution des charges entre le budget 2018 et 2019 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2017
Charges	37'632'290	36'167'220	1'465'070	4.05	33'938'544

Historique évolution des charges entre le budget 2017 et 2018 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2018	Budget 2017	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2016
Charges	36'167'220	35'186'260	980'960	2.79	32'508'861

On constate que l'évolution des charges nettes est plus importante que dans le budget précédent.

12. Evolution des revenus nets

Evolution des revenus entre le budget 2018 et 2019 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2017
Revenus	37'877'670	36'350'970	1'526'700	4.20	46'376'598

Historique évolution des revenus entre le budget 2017 et 2018 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2018	Budget 2017	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2016
Revenus	36'350'970	34'493'270	1'857'700	5.39	37'279'007

L'évolution des revenus nets est moins importante que pour le budget précédent. A noter que la masse fiscale 2016 de notre commune selon la statistique cantonale a diminué de 1,2% (- 202 286 francs) par rapport à la statistique cantonale 2015 pour les personnes physiques et de -22% (- 1 071 196 francs) pour les personnes morales. Toutefois, il faut savoir que, comme des impôts uniques ont été encaissés pour l'année fiscale 2015, une correction des impôts avait été opérée pour l'estimation des recettes fiscales du budget 2018, à savoir 900 000 francs pour les personnes physiques et 1 000 000 francs pour les personnes morales.

C. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses brutes d'investissements sont fixées à 31 855 200 francs (y compris les reports d'investissements déjà votés et les investissements d'intention). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 10 424 940 francs (y compris 5 640 000 francs pour les charges de préférence), les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2019 atteignent 21 430 260 francs.

Compte des investissements	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2017
Dépenses	31'855'200	27'107'600	4'747'600	17.51	7'194'782.28
Recettes	10'424'940	8'190'140	2'234'800	27.29	9'887'592.55
Dépenses/recettes nettes	21'430'260	18'917'460	2'512'800		-2'692'810.27

Il s'agit de la continuité des investissements importants à réaliser, voici la liste non exhaustive des investissements les plus importants :

- **02 Administration générale:** le budget tient compte des reports de crédit pour la migration informatique (192 000 francs) ainsi que pour la participation au concours pour le bâtiment administratif et les espaces publics (200 000 francs);
- **11 Police:** un montant d'intention de 50 000 francs est prévu pour l'acquisition d'horodateurs;
- **14 Police du feu:** le budget prévoit un crédit pour l'acquisition d'un véhicule logistique (42 000 francs, net) ainsi que le report pour la taxe de raccordement du Centre de renfort au CAD (210 000 francs);
- **29 Administration scolaire:** le budget tient compte du report de la dépense pour la construction de l'école des Pléiades de 14 000 000 francs et 1 158 000 francs pour les subventions attendues. Il est prévu aussi le report d'un montant de 98 000 francs pour l'étude du bâtiment de la Châteloise;
- **34 Sports:** deux crédits d'études sont proposés, à savoir un crédit pour l'étude du bâtiment multisports du stade du Lussy (380 000 francs) et un crédit d'étude des vestiaires de la patinoire aux Paccots (312 500 francs). Deux montants d'intention sont également inscrits, à savoir un montant de 210 000 francs pour l'assainissement de l'éclairage du stade du Lussy et un montant de 100 000 francs pour l'étude d'assainissement du bassin de la piscine.
- **62 Routes communales, Génie civil:** le budget tient compte du report de la dépense pour la participation à l'aménagement routier et piétonnier du secteur de la nouvelle Gare pour 2 000 000 francs, du report de la dépense pour le parking du covoiturage à la route de Vevey de 300 000 francs, du report de la dépense pour la réfection et l'élargissement du chemin de la Léchère de 180 000 francs, ainsi que du report de la dépense pour l'étude du pont de la Péralla de 71 000 francs. Trois demandes de crédits sont proposées, à savoir un crédit de 680 000 francs pour la réfection de deux secteurs à la route du Moléson, un crédit de 135 000 francs pour le remplacement du Pony 1561 ainsi qu'un crédit pour l'acquisition d'un bus pour un montant de 35 000 francs. Deux montants d'intention sont inscrits. Il s'agit d'un montant de 500 000 francs pour la traversée des Paccots (crédit global de 2 400 000 francs) et d'un montant de 70 000 francs pour le remplacement du silo à sel.

- **70 Approvisionnement en eau:** le plus important report de dépenses concerne le crédit pour l'interconnexion au réseau d'eau avec l'AVGG prévu pour 1 270 000 francs de dépenses et 650 000 francs de recettes pour la participation de l'AVGG. Le report des dépenses liées aux travaux dans le secteur de la Gare est également prévu pour un montant de 240 000 francs. Les reports de crédit pour d'autres secteurs comme le Pré du Tennis aux Paccots, à la route de la Cierne et au chemin de la Léchère sont aussi prévus. Les nouveaux crédits concernent l'extension des réseaux pour les secteurs suivants: route de Montreux-Péralla pour un montant net (subventions déduites) de 366 500 francs, route de Palézieux pour un montant net de 151 500 francs et pour terminer un montant de 148 250 francs net pour le bouclage à l'avenue de la Gare. Un montant d'intention est inscrit en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement pour un total de 2 560 000 francs. Quant aux recettes liées aux taxes de raccordement, elles ont été estimées sur une moyenne des cinq dernières années et sont prévues à hauteur de 280 000 francs.
- **71 Protection des eaux:** le plus important report de dépenses concerne la construction des collecteurs du secteur de la Gare avec un montant de 1 500 000 francs. Les autres reports concernent principalement les mesures prévues au PGEE pour les objets et secteurs suivants: en Fossiaux collecteurs et bassins, le Lussy, Fossiaux bassins de rétention, secteur des Braseyres création de rétention, la Cierne, route de Vevey création bassin, PAD 40 Fruence Nord équipement de la zone et pour la Cierne des Paccots. Comme pour la distribution de l'eau, un montant de 3 080 000 francs est prévu en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement. Quant aux recettes liées aux taxes de raccordement, elles ont été estimées sur une moyenne des cinq dernières années et sont prévues à hauteur de 370 000 francs.
- **73 Abattoirs:** le budget prévoit un montant d'intention de 800 000 francs pour la vente du bâtiment communal;
- **75 Correction des eaux, Endiguements:** le budget prévoit les reports pour les travaux du ruisseau du Pra de la Chaux (140 000 francs), pour la revitalisation du ruisseau du Tatrel (88 040 francs nets) et pour l'assainissement du cours d'eau de la Cierne des Paccots (318 000 francs nets);
- **76 Lutte contre la pollution:** le budget prévoit un montant d'intention de 290 000 francs ainsi qu'une subvention de 106 000 francs pour la dépollution du stand des Marais.
- **79 Aménagement du territoire:** outre le report des dépenses et recettes liées au PAD de la Coula, le budget prévoit le crédit de 100 000 francs pour les conditions d'approbation du PAL.
- **81 Forêts:** le report du crédit pour la réfection du Pont de la Cuva ainsi que les subventions sont prévus. Un nouveau crédit pour un montant de 85 000 francs est prévu pour l'acquisition d'un débardeur broyeur.
- **86 Energie:** le budget prévoit le report d'un montant de 25 000 francs pour l'étude énergétique du secteur de la Gare ainsi qu'un montant d'intention de 120 000 francs pour le remplacement de l'éclairage de Noël.
- **94 Gérance Fortune et Dettes – 942 Service des bâtiments:** le budget prévoit un montant de 40 000 pour le remplacement du Fiat « Doblo ».
- **94 Gérance Fortune et Dettes – 942 Patrimoine financier:** un montant d'intention de 1 000 000 francs correspondant à la dépense prévisionnelle 2019 pour le capital action du CAD de la Gare sur un investissement total présumé de 3 000 000 francs.

D. CALCUL DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT 2019

Budget des investissements 2019

BUDGET DES INVESTISSEMENTS		BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses brutes	Recettes	Bénéfice	235'450
31'855'200	10'424'940	+ amortissements obligatoires	1'602'460
	Investissements nets	+ amortissements financiers	491'950
	21'430'260	+ amortissements par les réserves	1'709'500
		- prélèvements aux réserves	1'709'500
		Autofinancement	2'329'860

FINANCEMENT	
Investissements nets	Autofinancement
21'430'260	2'329'860
	Financement par emprunts bancaires
	19'100'400

Degré d'autofinancement =	Autofinancement	2'329'860	10.9%
	Investissements nets	21'430'260	

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre approbation du budget de fonctionnement et du budget des investissements de la commune de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019, selon les projets d'arrêtés annexés.

Châtel-St-Denis, novembre 2018

Le Conseil communal

Annexes: - Projets d'arrêtés

Message no 67 du Conseil communal au Conseil général

Objet **Budget 2019 – Budget de fonctionnement –
Vote final**

Projet

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 67 du Conseil communal, du 13 novembre 2018;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Le budget de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019 est approuvé.
Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF 43'653'130.00
Total des revenus :	CHF 43'888'580.00
Résultat (bénéfice) :	CHF 235'450.00

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

Message no 67 du Conseil communal au Conseil général

Objet **Budget 2019 – Budget des investissements –
Vote final**

Projet

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 67 du Conseil communal, du 13 novembre 2018;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Dépenses brutes:	CHF	31'855'200.00	(ce montant comprend les investissements en catégorie I, II et III)
Recettes brutes:	CHF	10'424'940.00	(dont 906'000 francs de recettes d'intention)
Dépenses nettes:	CHF	21'430'260.00	

Article 2

Le montant des dépenses nettes pour les investissements en catégorie I, déjà votés, s'élève à 17 520 510 francs (26 917 700 francs de dépenses brutes et 9 397 190 francs de recettes brutes).

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements, en catégorie II, suivants:

141.506.00 141.661.20	Service du feu communal – véhicule logistique (Message no 55)	CHF 42'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	
34.509.20	Stade Lussy – étude bâtiment multisports (Message no 56)	CHF 380'000.00
	Cette étude sera financée par un prélèvement sur la réserve «infrastructures sportives» et amorti simultanément.	
34.509.30	Patinoire – étude vestiaire (Message no 57)	CHF 312'500.00
	Cette étude sera financée par un prélèvement sur la réserve «infrastructures sportives» et amorti simultanément.	
62.501.96	Route du Moléson – réfection deux secteurs (Message no 58)	CHF 680'000.00
	Ces travaux seront financés par un prélèvement sur la réserve «réseau routier» et amorti simultanément.	

62.506.30	Service de la voirie – remplacement du Pony 1561 (Message no 59)	CHF 135'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	
62.506.32	Service de la voirie – achat d'un bus (Message no 60)	CHF 35'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicule» et amorti simultanément.	
70.501.50 70.661.50	Route de Montreux/Péralla – extension réseau (Message no 61)	CHF 366'500.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
70.501.51 70.661.51	Route de Palézieux – extension réseau (Message no 62)	CHF 151'500.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
70.501.52 70.661.52	Avenue de la Gare – bouclage (Message no 63)	CHF 148'250.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
79.509.30	PAL - Approbation, conditions – Etudes complémentaires (Message no 64)	CHF 100'000.00
	Ces études seront financées par un emprunt bancaire et amorties selon les prescriptions légales.	
81.506.13	Service des forêts – achat d'un débardeur broyeur (Message no 65)	CHF 85'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	
942.506.10	Service des bâtiments – remplacement du véhicule type « doblo » (Message no 66)	CHF 40'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	
	Total des dépenses nettes d'investissements 2019, en catégorie II	CHF 2'475'750.00

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2019, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximal de 766 250 francs suisses (2 475 750 francs total investissements nets – 1 709 500 financement par prélèvement aux réserves fonds propres).

Article 5

Chacun des crédits d'investissement prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'un referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de 2 340 000 francs et en recettes de 906 000 francs résultant sur un excédent de recettes de 1 434 000 francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2019.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain